

L'AUTOMNE 2024

ENGINEERS
GEOSCIENTISTS
New Brunswick



INGÉNIEURS
GÉOSCIENTIFIQUES
Nouveau-Brunswick

Actions **INGE**O

LA SOURCE D'INFORMATION EN GÉNIE ET GÉOSCIENCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DES MEMBRES 2024

Nous avons demandé, vous avez répondu. L'AIGNB partage un résumé des résultats de notre enquête 2024 pour les membres.

BUREAUX DES SECTIONS DE L'AIGNB

Examiner plus en détail les relations entre l'Association et ses sections.

LE DEVOIR DE SIGNALER

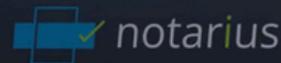
Le devoir pour les professionnels de rapporter les incidents et les plaintes



certifiO

Le monde se numérise.
Soyez numériquement fiable.

Search



consignO
Desktop

0:02 / 1:52

#Notarius #TransformationNumérique #SignatureNumérique

Comment signer numériquement un document? - ConsignO Desktop (Les premiers pas)

517 views · Sep 24, 2021

Notarius (français)
57 subscribers

Dans cette vidéos, vous apprendrez comment signer numériquement un document dans ConsignO Desktop.

SHOW MORE

LIKE

DOWNLOAD SAVE

SUBSCRIBED



La solution la plus efficace pour signer
vos documents professionnels



notarius

ActionsINGEO

Rédactrice en chef / Conceptrice graphiste

Lauren Nicholson, Directrice des communications

Éditrice de copie

Jocelyne LeGresley, Adjointe administrative

Traduction

Bourret Translation Inc.

Collaborateurs

Holly Young, ing., FIC Ingénieurs Canada

Lia Daborn, CAE, ICD.D Université du Nouveau-Brunswick - Faculté d'ingénierie

Raphaël Roy, ing., FIC Natascha Toedter

Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC Imène Bouguelia

David Kozak, ing. Lauren Nicholson

Comité de direction et Conseil

Présidente

Holly Young, ing., FIC

Vice-président

Shawn Amberman, ing.

Ancien président

Raphaël Roy, ing.

Conseiller de Fredericton

Rory Pickard, ing.

Conseiller de Moncton

Jérémie Aubé, ing.

Conseiller de Saint John

Bill Woodhouse, ing.

Conseillère du nord-ouest

Karine Savoie, ing.

Conseillère du nord-est

Michelle Roy, ing.

Représentant des géoscientifiques

Adrian Davis, géosc.

Représentante d'Ingénieurs Canada

Marlo Rose, ing., FIC

Représentant de Géoscientifiques Canada

Matthew Alexander, géosc., FGC

Représentantes du public

Marie-Claude Doucet, LLB, MBA

Andrea Stierle-MacNeill

Conseiller généraux

André-Michel Léger, ing.

Kevin Kilfoil, ing.

Personnel de l'AIGNB

Chef de la direction et Registraire

Lia Daborn, caé

Adjointe administrative

Jocelyne LeGresley

Directrice des finances et de l'administration

Jocelyn Durette, CPA, CA

Directrice des communications

Lauren Nicholson

Directrice des affaires professionnelles

Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC

Directrice de l'enregistrement

Carolyn Lorden

Gestionnaire de l'enregistrement

Natasha Toedter

Assistants à l'enregistrement

Emily Shaw

Chantal Samson

Jacqueline Seely

Gestionnaire du soutien organisationnel

Stamatia Baker, FIC (Hon.), FGC (Hon.)

Contenu

- 05 Message de la présidente
- 06 Message de la chef de direction et registraire
- 08 Aperçu de l'enquête 2024 auprès des membres
- 09 Marché du travail au Nouveau-Brunswick
- 10 Renforcer l'excellence : l'incidence des bénévoles sur la réglementation
- 11 Projets de recherche actuels de la Commission géologique du Canada au Nouveau-Brunswick
- 12 Qu'est-ce qu'une évaluation basée sur les compétences?
- 13 Comment le Bureau des admissions travaille-t-il avec ses comités?
- 15 Le devoir de signaler : préserver l'intégrité des professions du génie et des géosciences
- 16 L'engagement de l'Université de Moncton à promouvoir la diversité et l'innovation
- 17 Faits saillants de 2024 : innovations et réalisations à la Faculté de génie de l'UNB
- 18 Bureaux de section de l'AIGNB : liens avec les collectivités et renforcement de l'AIGNB
- 20 Cette personne est-elle VRAIMENT ingénieur.e ou géoscientifique?

ActionsINGEO est une publication de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB).

Son contenu est protégé par le droit d'auteur (2024, AIGNB).

Tous droits réservés.

Images d'archives avec autorisation de Canva.

Cette publication ne peut être reproduite, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur. Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude du contenu de cette publication et l'éditeur ne peut aucunement être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions.

Les articles, rapports et renseignements contenus dans le présent document reflètent les opinions des personnes qui les ont rédigés, préparés et présentés et ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'éditeur. Le contenu du présent document est destiné uniquement à des fins éducatives et d'information.

Les demandes de renseignements sur la rédaction et la publicité doivent être adressées à l'AIGNB par courriel à info@apegnb.com.

L'AIGNB s'interdit de donner, louer ou vendre les noms, adresses postales et autres coordonnées de ses membres à des tiers.



8

Enquête annuelle auprès des membres

Nous examinons comment les membres répondent à l'enquête annuelle.



12

Qu'est-ce qu'une évaluation basée sur les compétences?

Examiner le fonctionnement et l'objectif des évaluations basées sur les compétences.



15

Le devoir de signaler

Qu'est-ce que c'est et pourquoi c'est important pour les professionnels.



19

Bureaux de section de l'AIGNB

Comprendre comment les bureaux des sections travaillent.



info@apegnb.com | www.aignb.com

Message de la présidente

La saison d'automne commence à peine et je suis encouragée par les réalisations que nous avons faites ensemble cette année. L'AIGNB a continué à prospérer grâce à votre dévouement et à votre participation active, qu'il s'agisse de l'amélioration de nos offres de perfectionnement professionnel, de la participation dans d'importantes activités de sensibilisation au sein de nos collectivités ou de notre détermination continue à respecter les principes qui nous guident en tant qu'ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques. Notre obligation de sécurité publique, de pratique éthique et d'apprentissage permanent reste au premier plan de tout ce que nous faisons.

Je souhaite rappeler aux membres qu'à partir du 1er octobre, ils doivent commencer le processus de renouvellement annuel pour l'année suivante. Si cette question vous concerne, le PPC, les renseignements mis à jour, la déclaration annuelle et les paiements doivent être terminés avant le 31 décembre. Restez à l'affût des rappels de l'Association au cours de cette période.

Le mois d'octobre marquera également la deuxième année du programme Connexion de l'AIGNB. Ce programme a permis aux jeunes professionnelles et professionnels participants de bénéficier de l'expérience, des conseils et des idées que nos mentors professionnels leur communiquent d'emblée. Les nouvelles caractéristiques du programme, y compris la sélection fondée sur les compétences, apporteront encore plus de valeur à nos membres. J'encourage celles et ceux d'entre vous qui souhaitent rendre service à leur profession à envisager de devenir mentor dans le cadre du programme et j'invite tous les MS à s'inscrire comme personnes mentorées afin de profiter de cette occasion unique de mentorat et de croissance. L'AIGNB vous enverra des rappels sur les façons de participer au programme.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, je me réjouis des initiatives que nous avons planifiées pour les prochains mois. Nous continuerons à mettre l'accent sur le perfectionnement professionnel grâce à de nouveaux programmes conçus pour vous aider à garder une longueur d'avance dans un secteur qui évolue rapidement. Nous multiplions également nos efforts de sensibilisation et améliorons nos processus d'inscription afin de mieux répondre aux besoins des personnes candidates actuelles et potentielles.

Aucune de nos réalisations n'aurait été possible sans le travail acharné et le dévouement de nos membres. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre contribution continue à l'Association et aux professions du génie et des géosciences au Nouveau-Brunswick. Votre expertise et votre engagement nous permettent d'aller de l'avant!



Holly Young, ing., FIC
105eme présidente, AIGNB

Je vous encourage à continuer de vous appuyer mutuellement, à communiquer vos connaissances et à viser l'excellence dans tout ce que vous faites. Ensemble, nous pouvons veiller à ce que l'AIGNB reste un organisme de réglementation fiable et à part entière dans notre province.

Je vous souhaite un automne productif et inspirant.

Avec gratitude,

Holly Young

HOLLY YOUNG, ING., FIC

Présidente, l'AIGNB
president@apegnb.com

P. S. Si vous voulez changer la donne, faites du bénévolat au sein de votre Association. N'hésitez pas à m'envoyer un courriel pour avoir des détails.

Message de la chef de direction et registraire

Au printemps 2024, l'AIGNB a publié son enquête annuelle auprès des membres afin d'aider à déterminer les problèmes que nos inscrites et inscrits connaissent. L'enquête visait à cerner les questions les plus pressantes ayant une incidence sur la profession aujourd'hui, ce qui nous permet d'aborder ces défis de manière proactive et de veiller à ce que nos pratiques réglementaires restent pertinentes et efficaces. Plusieurs thèmes importants sont ressortis des réponses de cette année, et j'aimerais prendre quelques instants pour les aborder.

Problème principal n° 1 : délai de traitement des demandes

L'AIGNB reconnaît la nécessité de réduire le temps d'attente pour les demandes et a souligné la nécessité d'une communication claire sur les exigences et les attentes en matière de demandes. Dans le cadre du plan stratégique 2023-2026, l'Association a entrepris un projet visant à améliorer notre processus d'inscription et des travaux sont en cours pour réduire ces délais. Des objectifs ont été fixés, du personnel supplémentaire a été embauché et un outil de « suivi » est à l'étude pour aider les demandeurs qui souhaitent savoir où ils se trouvent dans la file d'attente du traitement.

Au fil du temps, nous prévoyons que les demandes seront traitées plus rapidement et que les renseignements seront plus facilement accessibles aux demandeurs sur le site Web et le portail de demandes afin de réduire le nombre d'appels téléphoniques et de courriels de suivi.

Problème principal n° 2 : réponses aux demandes de renseignements

Le personnel de l'AIGNB reçoit de nombreux appels téléphoniques et courriels concernant les demandes d'inscription ou comportant tout simplement des questions sur la procédure d'inscription. Ces demandes sont traitées au fur et à mesure qu'elles sont reçues, même si la plupart des renseignements se trouvent sur le site Internet de l'AIGNB. Des effectifs supplémentaires permettront de répondre aux demandes de renseignements et le site Web est en cours de révision afin de clarifier les exigences.

Problème principal n° 3 : exigences en matière de PPC

Les répondantes et répondants ont indiqué que l'AIGNB devrait accorder la priorité à l'offre de possibilités de perfectionnement professionnel. À l'heure actuelle, nous offrons plusieurs séances en marge de l'assemblée générale annuelle qui sont enregistrées et qu'il est possible de consulter après l'assemblée pendant plusieurs semaines.



Lia Daborn, CAE, ICD.D

De plus, l'AIGNB lancera des modules d'apprentissage sur la réglementation et l'éthique à l'automne, et d'autres ressources sont indiquées sur le site Web de l'AIGNB et feront l'objet d'une promotion plus fréquente par l'entremise du courriel mensuel de l'Actualité réglementaire.

Plusieurs membres ont fait part de leurs commentaires sur le portail du PPC et sur la manière de faciliter les entrées. L'AIGNB examine ces demandes avec notre développeur afin de déterminer ce qui est possible.

D'autres commentaires sur le programme concernaient les exigences annuelles. Nous rappelons aux membres inscrits que le programme a changé le 1er janvier 2024, et que les exigences ont été modifiées afin d'être plus flexibles pour les membres inscrits qui ne travaillent pas à temps plein ou qui éprouvent des difficultés à obtenir des types particuliers de formation. [La ligne directrice révisée sur le PPC se trouve sur notre site Web.](#)

Problème principal n° 4 : manque de praticiennes et praticiens qualifiés

Les préoccupations relatives à la main-d'œuvre ont été soulevées à plusieurs reprises par de nombreuses personnes interrogées. Elles allaient des personnes qui effectuent des travaux de génie ou de géosciences sans être inscrites (ou sans être qualifiées) aux difficultés à trouver et à retenir des praticiennes et praticiens qualifiés. Il est important de reconnaître que le fait de permettre à des non-professionnels d'effectuer des travaux de génie pourrait accroître les risques pour la sécurité et compromettre la viabilité à long terme du génie et des géosciences au Nouveau-Brunswick.

Message de la chef de direction et registraire

Pour résoudre ce problème, il faut continuer à promouvoir le génie comme une carrière gratifiante et faire en sorte que les membres s'acquittent activement de leur devoir éthique en tant que membres d'une profession autoréglémentée. Ces efforts comprennent le signalement à l'AIGNB de toute praticienne ou tout praticien non titulaire d'un permis par l'entremise de la procédure de traitement des plaintes prévu par la Loi.

Autres commentaires

Les personnes interrogées ont donné leur avis sur un certain nombre d'autres sujets, notamment les activités des bureaux de section, les préoccupations réglementaires, les disciplines émergentes et les priorités existantes.

Il est intéressant de noter que des membres inscrits ont aussi indiqué qu'ils cherchaient des renseignements sur les taux de rémunération et les lignes directrices sur les « salaires recommandés » pour les sociétés de conseil et les employeurs. Les résultats de l'enquête salariale de l'AIGNB pour l'Atlantique seront publiés plus tard cet automne.

En outre, plusieurs commentaires ont été formulés sur la catégorie des permis restreints qui a été introduite en 2024, soulignant qu'elle entraînait une dilution des professions. En date d'août 2024, deux permis restreints avaient été accordés. Au total, cinq demandes ont été reçues.

Les résultats finaux de l'enquête auprès des membres ont été communiqués au conseil lors de la récente séance de planification et continueront à éclairer les activités futures de l'organisme. En résumé, les personnes interrogées ont demandé à l'AIGNB de trouver un juste équilibre entre la protection du public en veillant à ce que seuls des professionnelles et professionnels qualifiés exercent, tout en n'imposant pas de restrictions inutiles aux praticiennes et praticiens actuels ou aux personnes candidates.

C'est un défi que nous nous engageons à relever. Notre personnel et nos bénévoles continueront à maintenir une procédure d'inscription rigoureuse, en veillant à ce que les membres inscrits soient compétents et s'acquittent de leurs responsabilités en tant que professionnelles et professionnels autoréglémentés en vertu de la Loi et des règlements administratifs. Nous vous remercions de votre engagement continu envers votre organisme de réglementation!

LIA DABORN, CHEF DE DIRECTION ET REGISTRAIRE

lia@apegnb.com



EN 2025 L'AIGNB CÉLÉBRERA

25 années de la réglementation sur la profession de géoscientifique au Nouveau Brunswick

Dans les mois à venir, nous vous informerons de la manière dont nous célébrerons cette étape importante.



APERÇU DE L'ENQUÊTE 2024 AUPRÈS DES MEMBRES DE L'AIGNB

Au cours de l'été 2024, l'AIGNB a mené une enquête de satisfaction auprès de ses membres afin d'obtenir des renseignements sur divers aspects du rendement de l'organisme et de la mobilisation des membres. Les résultats de l'enquête offrent des renseignements précieux sur la façon dont l'Association est perçue et mettent en évidence les domaines à améliorer.

Cette année, 444 membres actifs ont participé à l'enquête, soit un taux de participation de 11 %, en légère baisse par rapport au taux de 12 % enregistré en 2023. Parmi les répondants de l'enquête, 7,8 % sont considérés comme ayant fait des études à l'étranger (baccalauréat obtenu à l'extérieur du Canada).

L'examen de ces résultats nous permet de déterminer les domaines clés à améliorer et de fixer des objectifs concrets pour renforcer la mobilisation et l'inclusion des membres.

Aperçu de la satisfaction des membres

L'enquête a permis d'évaluer la satisfaction des membres dans plusieurs domaines clés. Les répondants ont évalué leur satisfaction générale à l'égard des efforts déployés par l'AIGNB pour faire progresser le génie et les géosciences au Nouveau-Brunswick, lutter contre l'exercice illégal, protéger le public, promouvoir la diversité et reconnaître les réalisations professionnelles. Les résultats révèlent que les membres ont généralement une opinion positive des efforts de l'AIGNB.

Contacts et résolution de problèmes

Au cours de la dernière année, une grande partie des personnes interrogées ont eu des contacts avec différents services de l'AIGNB. Les services de l'enregistrement et des finances ont été les plus contactés, soit par 27,12 % et 23,24 % des répondants respectivement. Dans l'ensemble, 91,72 % des membres ont rapporté que leurs problèmes avaient été réglés de manière satisfaisante lorsqu'ils avaient contacté l'AIGNB, ce qui indique un

bon rendement en matière de soutien aux membres et de résolution des problèmes.

Initiatives de l'AIGNB

Lorsqu'ils ont classé les initiatives de l'AIGNB par ordre de priorité, les membres ont accordé la plus grande importance à l'offre de possibilités de perfectionnement professionnel. La promotion du génie et des géosciences dans les écoles primaires et secondaires a également obtenu une note élevée. Ces résultats soulignent l'importance de continuer à mettre l'accent sur le perfectionnement professionnel et la sensibilisation précoce.

Portail des membres et communications

L'enquête a révélé une expérience généralement positive du portail des membres monAIGNB. La saisie des renseignements relatifs au PPC et la mise à jour des données personnelles ont été jugées satisfaisantes. Cependant, les personnes interrogées ont accordé les notes les plus basses à la navigation générale et au processus de renouvellement, ce qui indique des domaines potentiels d'amélioration. Notamment, 74 % des répondantes et répondants n'ont pas connu de difficultés lors de l'utilisation du portail, mais des améliorations pourraient faciliter les interactions avec les membres.

Conclusion

Les résultats de l'enquête de satisfaction des membres de l'AIGNB sont essentiels pour guider les initiatives futures de l'Association et améliorer les services aux membres. Les résultats révèlent que les efforts de l'AIGNB sont bien accueillis, tout en faisant ressortir les domaines à améliorer, notamment en ce qui concerne la diversité des événements, la facilité d'utilisation du portail des membres et les possibilités de perfectionnement professionnel.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à l'enquête et nous nous réjouissons de pouvoir utiliser ces renseignements pour mieux servir nos membres.

MARCHÉ DU TRAVAIL AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nous avons également demandé aux personnes inscrites de l'AIGNB, dans le cadre de l'enquête globale auprès des membres de 2024, de nous donner un aperçu de l'état actuel de la main-d'œuvre et de la situation de l'emploi. Nous tenions ainsi à comprendre les expériences, les défis et les perspectives des professionnelles et professionnels au sein de divers secteurs et industries.

Situation actuelle de l'emploi

La dernière enquête menée par l'AIGNB donne un aperçu complet de la situation actuelle de l'emploi chez les professionnelles et professionnels du génie et des géosciences au Nouveau-Brunswick. Une grande majorité des personnes interrogées, soit 88,05 %, occupent un emploi à temps plein. Les emplois à temps partiel représentent 4,19 % des réponses, tandis qu'une petite fraction, 0,46 %, est sans emploi ou en transition. Les retraitées et retraités représentent 5,32 % des répondantes et répondants, ce qui indique une main-d'œuvre stable, mais vieillissante. En outre, 0,46 % sont en congé parental ou médical, et 5,30 % appartiennent à d'autres catégories.

Analyse de la charge de travail professionnelle

Les membres ont été invités à évaluer leur charge de travail professionnelle actuelle. Les résultats indiquent une charge de travail majoritairement élevée parmi les répondantes et répondants, 46,0 % d'entre eux déclarant une charge de travail supérieure à la moyenne. Les 43,53% restants décrivent leur charge de travail comme moyenne, tandis qu'une légère partie, 4,18%, fait état d'une charge de travail inférieure à la moyenne. Ces données soulignent la nature exigeante des professions dans les secteurs du génie et des géosciences.

Défis réglementaires

Selon les réponses à une récente enquête, les défis réglementaires les plus pressants pour les professions d'ingénieur et de géoscientifique au Nouveau-Brunswick concernent les exigences en matière de perfectionnement professionnel continu (PPC) et la reconnaissance des compétences internationales. De nombreux ingénieurs et ingénieures de longue date abandonnent leur statut d'ingénieur parce qu'ils ont du mal à trouver le temps de satisfaire aux exigences en matière de PPC. Les ingénieures et ingénieurs de longue date estiment qu'ils devraient recevoir plus de crédits pour leur travail de génie et que les exigences devraient être réduites pour des cours supplémentaires qui n'améliorent pas nécessairement leurs connaissances professionnelles. En outre, la procédure d'inscription rapide et sans heurts des ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques formés à l'étranger pose également un problème de taille, et nombreux sont ceux qui plaident en faveur d'un système plus efficace d'évaluation et de reconnaissance des diplômes étrangers.

Toutefois, il existe un consensus sur le maintien d'un niveau élevé d'exercice et de la sécurité publique, qui reste primordial.

Enfin, l'adoption de progrès technologiques, comme l'intelligence artificielle, et le respect des normes environnementales en constante évolution sont considérés comme des domaines critiques auxquels il faut prêter attention pour que les professions restent pertinentes et efficaces.

Projections quant à la charge de travail et les effectifs futurs

Pour ce qui est de l'avenir, les membres ont communiqué leurs perspectives sur la façon dont leur charge de travail et leurs besoins en personnel pourraient évoluer au cours de la prochaine année. Une proportion notable de 23,70 % des personnes répondantes s'attendent à une augmentation de la charge de travail en raison de projets ou de contrats à venir. De même, 24,14 % prévoient un besoin de personnel supplémentaire pour gérer les demandes croissantes de projets. La planification de la main-d'œuvre reste une préoccupation essentielle, 20,09 % des répondants reconnaissant la nécessité d'adopter des stratégies proactives pour faire face à d'éventuels départs à la retraite ou à des congés. En outre, 5,09 % évaluent l'incidence des politiques de travail à distance sur la gestion du personnel et des flux de travail, tandis que 7,16 % soulignent l'importance de conserver un modèle de dotation flexible. Il est intéressant de noter que 16,53 % des personnes répondantes ne se sont alignées sur aucune de ces projections particulières.

Défis en matière de recrutement et de maintien en poste

L'enquête a également mis en évidence des défis importants en matière de recrutement et de maintien en poste de personnel qualifié. De nombreuses personnes interrogées ont fait état de difficultés à trouver des professionnelles et professionnels expérimentés, en particulier dans des domaines spécialisés. Les facteurs géographiques jouent également un rôle, plusieurs professionnelles et professionnels indiquant que les personnes candidates sont réticentes à travailler dans les régions éloignées de la province. Le maintien en poste des jeunes ingénieures et ingénieurs constitue un défi permanent, car ces personnes recherchent souvent de meilleures possibilités ou changent fréquemment de carrière. En outre, le contexte concurrentiel, en particulier en ce qui concerne la rémunération et les options de travail à distance, a intensifié la lutte pour attirer et conserver le personnel embauché.

Résumé

L'anticipation d'une augmentation de la charge de travail et le besoin de personnel supplémentaire mettent en relief les demandes croissantes dans ces secteurs. Alors que l'AIGNB va de l'avant, il sera essentiel de relever ces défis au moyen d'une planification stratégique et d'une gestion proactive des effectifs afin de maintenir une communauté professionnelle solide et résiliente.

RENFORCER L'EXCELLENCE : L'INCIDENCE DES BÉNÉVOLES SUR LA RÉGLEMENTATION

Par Lauren Nicholson, Directrice des Communications, l'AIGNB

Les bénévoles sont les héros méconnus des organismes de réglementation du génie et des géosciences. Ils consacrent leur temps, leur expertise et leur passion au respect des normes, à la promotion du professionnalisme et à la sécurité du public. Si vous avez déjà songé à faire du bénévolat au sein de votre organisme de réglementation, sachez qu'il existe plusieurs façons de vous investir.

- Les bénévoles jouent un rôle crucial dans l'élaboration et la révision des normes qui régissent les pratiques en matière de génie et de géosciences. Des comités composés de professionnelles et professionnels du secteur ainsi que de personnes expertes en la matière donnent de leur temps pour rédiger des lignes directrices techniques, des codes de déontologie et de bonnes pratiques qui façonnent les cadres réglementaires et favorisent l'excellence dans le domaine. Par exemple, les bénévoles d'un organisme de réglementation peuvent collaborer à l'élaboration de lignes directrices pour les pratiques de gestion durable de l'eau dans le cadre de projets environnementaux.
- Les organismes de réglementation du génie et des géosciences font appel à des bénévoles pour organiser et animer des programmes de formation continue, des séminaires et des ateliers à l'intention des professionnelles et professionnels du secteur. Ces bénévoles communiquent leurs connaissances, leur expertise et leur expérience du monde réel pour aider leurs pairs à se tenir au courant des progrès de l'industrie, des changements réglementaires et des nouvelles tendances.
- L'AIGNB dispose d'une procédure d'agrément solide, laquelle nécessite une procédure rigoureuse visant à s'assurer que les membres respectent leurs normes professionnelles. Le Comité des plaintes et le Comité de discipline d'organismes de réglementation enquêtent sur les plaintes pour faute ou négligence. Ces bénévoles jouent un rôle essentiel en assurant la responsabilité, l'équité et l'intégrité au sein de la profession. Ils statuent sur les affaires disciplinaires et appliquent les codes de conduite. En génie et en géosciences, les bénévoles de ces comités peuvent examiner des cas de conflits d'intérêts ou des allégations d'incompétence professionnelle.

- Les bénévoles contribuent aux initiatives de communication et aux efforts de mobilisation du public visant à sensibiliser les gens à l'importance des réglementations en matière de génie et de géosciences et à renforcer la confiance du public dans ces professions. Nos bureaux de section donnent de leur temps et représentent l'AIGNB lors d'événements communautaires, d'écoles et de conférences de l'industrie, où ils communiquent des renseignements sur les exigences réglementaires, les possibilités de carrière et l'incidence sociétale des pratiques de génie et de géosciences.

Par exemple, les bénévoles peuvent organiser une série de conférences publiques sur les technologies des énergies renouvelables ou participer à des programmes de sensibilisation aux STIM afin d'inspirer la prochaine génération d'ingénieures et ingénieurs et de géoscientifiques.

En conclusion, les bénévoles sont des membres indispensables des organismes de réglementation du génie et des géosciences, qui favorisent l'innovation, le professionnalisme et la responsabilisation dans ces domaines. Leur dévouement désintéressé et leurs efforts inlassables contribuent à l'avancement des normes réglementaires, à l'amélioration des possibilités de perfectionnement professionnel et à la promotion de la sécurité et du mieux-être du public.



Êtes-vous une ou un professionnel ou un professionnel stagiaire qui souhaite faire du bénévolat à l'AIGNB?

Envoyez un courriel à questions@apegnb.com pour savoir comment vous pouvez apporter votre expertise dans l'un de nos nombreux comités de bénévoles.

Projets de recherche actuels de la Commission géologique du Canada au Nouveau-Brunswick

Nicolas Pinet et sa collègue Virginia Brake de la Commission géologique du Canada (CGC), division du Québec, étaient au Nouveau-Brunswick en juin pour entamer des travaux sur le terrain dans le cadre d'un projet d'étude d'un gîte stratiforme de cuivre dans des roches sédimentaires (SCRS) dans le bassin du Dévonien tardif-Permien des Maritimes au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse en vertu de l'Initiative Géosciences et données pour les minéraux critiques. Sue Johnson d'Études géologiques du Nouveau-Brunswick (Sussex) a guidé les chercheurs de la CGC au cours d'une visite sur le terrain qui leur a permis de voir certaines des venues SCRS les mieux connues dans le sud-est du bassin des Maritimes. Le potentiel de gîtes SCRS dans le bassin des Maritimes, ainsi que d'autres métaux critiques tels l'U, le Zn, le Li, le Cs et les ÉTR, avait été reconnu comme une lacune clé dans un exposé présenté par Études géologiques du Nouveau-Brunswick durant un atelier sur la Stratégie pancanadienne de géoscience qui a eu lieu à Halifax en mai 2023. Les recherches visent à combler la lacune en question en intégrant ce que l'on sait actuellement au sujet de la minéralisation SCRS avec des modèles récents d'évolution du bassin et à utiliser de nouvelles approches et méthodes qui nous muniront en fin de compte de la base d'un modèle paléohydrologique conceptuel préliminaire des fluides de transport des métaux aux fins d'une évaluation moderne du potentiel SCRS dans l'est du Canada.

Parmi les autres chercheurs de la CGC actifs dans la province, on compte : Neil Rogers, Ph. D., qui étudie les conditions sédimentaires de la minéralisation du manganèse dans l'ensemble de la province



Un visiteur, le chercheur de la Commission géologique du Canada (CGC) Nicolas Pinet, sur un affleurement de la Formation Shepody sur la pointe Peck's au sud de Rockport au Nouveau-Brunswick.

avec l'aide de Dustin Dahn; James Kidder, Ph. D., qui dirige un projet de géochimie dans le Camp minier de Bathurst avec l'aide de Michael Parkhill; Alex Voinot, Ph. D., et Aleksandra Mloszewski, Ph. D., qui travaillent sur un projet national d'examen des isotopes de lithium avec l'aide de Steven Rossiter; Pavel Kabanov, Ph. D., qui évalue l'utilisation du sel pour le stockage du gaz et le potentiel des minéraux critiques conjointement avec Susan Johnson; et Ian Honsberger, Ph. D., qui examinera la minéralisation de l'or dans le nord du Nouveau-Brunswick en collaboration avec Aaron Bustard.

Manuvie

« C'est une couverture *abordable* pour ma conjointe et moi; Ça revient à beaucoup moins cher qu'une assurance vie sur hypothèque. »

Serge M., ing.



*La photo est fournie à titre indicatif seulement.



QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION BASÉE SUR LES COMPÉTENCES?

Par Natascha Toedter, Gestionnaire de l'enregistrement, l'AIGNB

Dans le cadre de la norme nationale visant à modifier la façon dont l'expérience professionnelle est consignée pour les organismes de réglementation du génie et des géosciences, l'AIGNB a adopté l'évaluation basée sur les compétences (EFC) pour toutes les nouvelles personnes candidates. Certains d'entre vous se souviennent peut-être du programme Logbook (carnet), qui a été remplacé par cette méthode et qui est désormais la seule méthode acceptée pour consigner l'expérience professionnelle.

Engineers Geoscientists British Columbia a créé l'EFC, approche utilisée par de nombreux autres organismes de réglementation au Canada. L'AIGNB a adopté la méthode d'EFC en 2022 et a depuis vu des personnes recevoir leurs titres d'ingénieur et de géoscientifique grâce à ce programme.

L'EFC présente de nombreux avantages par rapport aux méthodes précédentes, notamment une transparence et une objectivité accrues en matière d'évaluation. Les compétences sont des aptitudes, des connaissances, des capacités, des motivations ou des traits observables et mesurables requis pour l'inscription professionnelle et qui sont démontrés par les actions et les comportements de la personne candidate.

En outre, l'EFC couvre un large éventail de 34 compétences réparties en 7 catégories de compétences pour le génie et de 29 compétences réparties en 4 catégories de compétences pour les géosciences. Cette méthode permet de s'assurer que les personnes candidates possèdent une expérience approfondie avant d'obtenir un permis d'exercice.

Les nouvelles personnes candidates créeront un compte sur le site Web de l'EFC avant de créer des entrées concernant leur expérience professionnelle. Chaque entrée correspond à une compétence et il incombe à la personne candidate de démontrer comment elle a acquis chaque compétence au cours de son expérience professionnelle.

Une fois que le dossier de la personne candidate est mis sur pied, le superviseur de cette dernière et d'autres références professionnelles, appelées « valideurs », l'évaluent.

Par la suite, DEUX professionnels bénévoles de l'AIGNB, appelés « évaluateurs » examinent le dossier de la personne candidate et les commentaires des valideurs, et décident en dernier ressort si la personne candidate a satisfait aux critères de l'EFC. Si le dossier de la personne candidate est accepté, il est transmis au Bureau des admissions dans le cadre de la demande d'ing. ou de géosc.

Même si la procédure de consignation de l'expérience professionnelle a été mise à jour, l'étendue et la diversité de l'expérience nécessaire pour répondre aux exigences du permis d'exercice restent les mêmes. L'AIGNB maintient un niveau élevé d'expérience professionnelle acceptable avant d'accorder le permis.

POUR LE GÉNIE

1. Le cadre d'évaluation des compétences compte 34 compétences ou aptitudes réparties en 7 groupes :
2. Compétence technique [10 compétences]
3. Communication [3 compétences]
4. Gestion de projet et gestion financière [5 compétences]
5. Efficacité de l'équipe [2 compétences]
6. Responsabilité professionnelle [6 compétences]
7. Conséquences sociales, économiques, environnementales et durabilité [5 compétences]
8. Perfectionnement professionnel continu individuel [3 compétences]

POUR LES GÉOSCIENCES

1. Compétences professionnelles [7 compétences]
2. Compétences pour la méthode scientifique [5 compétences]
3. Compétences en géosciences [7 compétences]
4. Compétences complémentaires [10 compétences]



Scannez ici pour plus d'informations sur le programme.

Comment le Bureau des admissions travaille-t-il avec ses comités ?

David Kozak, ing., Président du bureau des admissions de l'AIGNB

Le Bureau des admissions de l'AIGNB a pour responsabilité de veiller à ce que toutes les personnes candidates répondent aux critères établis dans *la Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique* et les règlements administratifs connexes. Cette procédure rigoureuse est conçue pour maintenir des normes élevées en matière de permis d'exercice. Bien que le conseil d'administration de l'AIGNB prenne les décisions finales en matière d'admission, il agit comme organe d'appel, ce qui constitue un niveau supplémentaire de surveillance.

Il est important de noter que lorsqu'une personne fait sa première demande de permis d'exercice auprès de l'AIGNB par l'entremise du système de demande en ligne, le personnel de l'AIGNB effectue un examen approfondi de la demande en question.

Cette procédure d'examen initiale permet de s'assurer que tous les documents soumis sont exacts, complets et à jour. En vérifiant les références et les détails, le personnel d'inscription de l'AIGNB veille à ce que chaque demande réponde aux critères nécessaires avant d'être transmise au comité approprié pour une évaluation plus approfondie.

Pour s'acquitter efficacement de ses tâches, le bureau des admissions a créé plusieurs comités :

- Le Comité d'examen
- Le Comité d'examen de l'expérience
- Le Comité d'internat

Les paragraphes suivants détaillent l'objectif de chacun de ces comités et la manière dont ces derniers travaillent avec le Bureau des admissions.

Comité d'examen

Ce comité examine et évalue les qualifications universitaires des personnes candidates. Il se penche surtout sur le dossier des personnes qui ont fait leurs études à l'étranger ou qui sont titulaires de diplômes non accrédités. Le comité examine ces diplômes pour s'assurer qu'ils répondent aux normes de l'Association. Les personnes candidates titulaires d'un diplôme d'ingénieur accrédité par le Bureau canadien d'accréditation des programmes de génie (BCAPG) contournent cette étape et passent

directement à la procédure d'admission. Le fait que le comité connaisse le programme universitaire de la personne candidate peut accélérer la procédure d'examen.

Comité d'examen de l'expérience

Le comité d'examen de l'expérience évalue l'expérience professionnelle des personnes candidates. Il joue un rôle crucial en déterminant si les personnes candidates expérimentées peuvent être exemptées des examens de confirmation prescrits par le Comité des examens. Le comité mène des entrevues pour évaluer dans quelle mesure les personnes candidates ont appliqué les principes du génie ou des géosciences dans leur travail. À la lumière de cette évaluation, le comité peut recommander de dispenser la personne candidate d'un examen complémentaire de ses connaissances. La recommandation du comité se fonde uniquement sur les réponses lors de l'entrevue, ce qui met en valeur l'importance d'une représentation complète et précise de l'expérience professionnelle au cours de l'entrevue.

Le Comité d'internat

Ce comité examine et évalue les carnets d'expérience professionnelle des membres stagiaires (MS) et des personnes candidates. Il gère la procédure de l'évaluation basée sur les compétences en veillant à ce que l'expérience professionnelle corresponde aux normes requises pour l'obtention du permis d'exercice.

Le conseil de l'AIGNB a pour responsabilité de nommer les membres de ces comités, notamment les membres retraités ou les experts en la matière, le cas échéant. En règle générale, un membre du Bureau des admissions fait partie de chaque comité pour assurer la liaison, mais ce n'est pas une obligation.

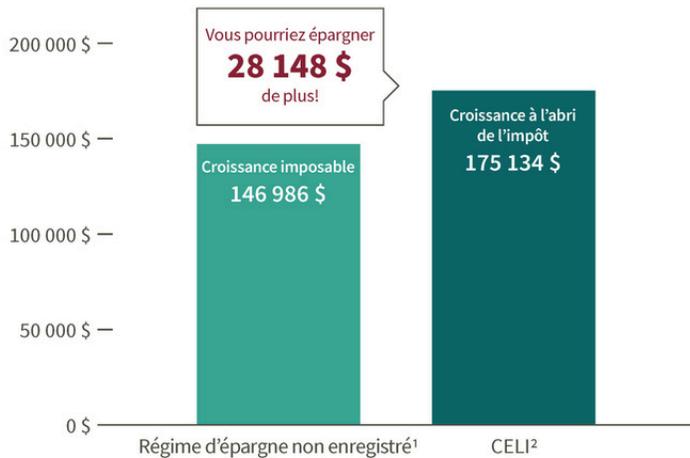
Dans certains cas, par exemple lorsque les qualifications d'une personne candidate font l'objet d'un examen, le Comité des examens peut saisir le CEE du dossier pour une évaluation plus approfondie.

Grâce à cette approche structurée, le Bureau des admissions, en collaboration avec le personnel de l'AIGNB chargé de l'enregistrement s'assure que toutes les personnes candidates répondent aux normes élevées des professions du génie et des géosciences, préservant ainsi l'intégrité et la qualité des professions au sein de l'AIGNB.



Faites
croître votre
épargne plus
rapidement

Voyez le rendement prévu si vous investissez
5 000 \$ chaque année pendant 20 ans



Hypothèses :

^{1,2} La croissance annuelle brute est de 6 % et des cotisations forfaitaires annuelles sont versées à la mi-année. La TVH de l'Ontario a été appliquée.

¹ Le ratio de frais de gestion (RFG) (%) est fondé sur celui du fonds d'actions canadiennes moyen obtenu auprès de Morningstar.

² Les frais de gestion de placement (%) sont fondés sur ceux du Fonds d'actions canadiennes JF.

L'exemple ci-dessus est fourni à titre indicatif seulement. Chaque situation peut varier en fonction de circonstances particulières.

Commencez à épargner davantage grâce au **compte d'épargne libre d'impôt collectif (CELI)** qui est offert par l'intermédiaire du **Programme de sécurité financière parrainé par Ingénieurs Canada**. De plus, vous pouvez transférer vos placements non enregistrés dans le CELI et voir votre épargne fructifier.

Obtenez l'aide dont vous avez besoin

Vous voulez des conseils? Communiquez avec votre consultant, Santé et Gestion du patrimoine personnel de la Canada Vie en ligne au moment qui vous convient et à toutes les étapes de votre parcours financier.



Le Programme de sécurité financière parrainé par Ingénieurs Canada est offert exclusivement aux ingénieurs, aux géoscientifiques, aux étudiants et à leur famille, partout au Canada.



Adhérez sans tarder!

canadavie.com/IC-CELI



Un régime **bâti** spécialement pour vous.
Pour la **vie** comme vous la vivez

Le devoir de signaler : préserver l'intégrité des professions du génie et des géosciences

Stéphanie Doucet-Landry, ing, FIC
Directrice des affaires professionnelles, L'AIGNB



Les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques assument une responsabilité importante non seulement vis-à-vis de leur clientèle et de leurs employeurs, mais aussi du public et de l'environnement. Le « devoir de signaler » constitue l'une des pierres angulaires de cette responsabilité, car il s'agit d'un élément essentiel de l'exercice professionnel qui permet d'assurer le respect des normes éthiques les plus élevées. Pour les membres de l'AIGNB, ce devoir est clairement décrit à l'article 2.5 du Code de conduite, sujet qui est couvert dans le Code de déontologie.

Comprendre le devoir de signaler

En vertu du devoir de signaler, les professionnelles et professionnels doivent prendre des mesures appropriées quand ils ont connaissance de situations susceptibles de mettre en danger la sécurité publique, le mieux-être ou l'environnement. Ce devoir n'est pas une simple suggestion, mais un devoir éthique fondamental qui souligne la confiance que la société accorde aux ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques. Il impose aux professionnelles et professionnels le devoir de signaler toute pratique contraire à l'éthique et toute violation de la Loi ou des normes de pratique susceptible de compromettre la sécurité, la santé et le mieux-être du public.

Le rôle du Code de déontologie

Le Code de déontologie de l'AIGNB fournit un cadre clair pour une conduite professionnelle éthique. L'article 2.5 du Code de conduite traite spécifiquement du devoir de signaler, soulignant que les membres doivent agir avec intégrité et accorder une importance primordiale à la sécurité, à la santé et au mieux-être du public. Cet article indique que lorsqu'une ou un professionnel a connaissance d'une situation susceptible de constituer une menace, cette personne a le devoir déontologique de la signaler aux autorités ou aux organismes de réglementation compétents.

Importance du respect du Code de déontologie

Il est primordial de respecter le Code de déontologie pour plusieurs raisons :

- **Confiance du public** : le public compte sur l'expertise et l'intégrité des ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques. En respectant le devoir de signaler, les professionnelles et professionnels maintiennent et renforcent la confiance du public dans la profession.
- **Intégrité professionnelle** : le respect des normes éthiques est essentiel au maintien de l'intégrité de la profession. En signalant les comportements contraires à l'éthique ou les pratiques dangereuses, on s'assure que la profession reste réputée et digne de confiance.
- **Conformité juridique** : le devoir de signaler s'aligne sur les obligations légales et les exigences réglementaires. L'absence de signalement peut avoir de graves conséquences, y compris des poursuites judiciaires à l'encontre du professionnel ou de son employeur.

- **Protection de la sécurité publique** : le devoir de signaler a pour objectif premier de protéger le public. En reconnaissant et en traitant les risques possibles ou les pratiques contraires à l'éthique, les professionnelles et professionnels contribuent à la sécurité et au mieux-être des collectivités.

Procédure de signalement

L'AIGNB a mis en place une procédure rigoureuse de traitement des plaintes, conformément à la Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique afin d'assurer la protection du public en s'attaquant aux fautes professionnelles ou à l'incompétence de ses membres. Quand une professionnelle ou un professionnel détecte une situation qui doit être signalée, il est essentiel de suivre une procédure structurée :

- Rassembler et consigner toutes les preuves et tous les renseignements pertinents relatifs à la préoccupation. Des documents clairs et précis sont essentiels pour étayer le rapport ou la plainte.
- La procédure de plainte commence lorsqu'une allégation écrite est reçue à l'encontre d'un membre, d'un licencié ou d'un titulaire d'un certificat d'autorisation.
- Conformément à notre Loi (article 12), la procédure à suivre pour déposer une plainte exige que toute plainte, toute allégation ou tout rapport soit établi par écrit et signé par le plaignant (la personne qui allègue la plainte). Le respect de la procédure permet de s'assurer que le problème sera traité rapidement et efficacement.
- Le Comité des plaintes de l'AIGNB examinera cette question de manière plus approfondie afin de déterminer les prochaines étapes de la procédure.

Conclusion

Le devoir de signaler est un aspect essentiel de l'éthique professionnelle des ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques. En respectant ce devoir, les professionnelles et professionnels défendent l'intégrité de leur profession, protègent la sécurité publique et maintiennent la confiance que leur accorde la société.

Le Code de déontologie de l'AIGNB fournit une ligne directrice claire à l'égard de cette responsabilité, ce qui permet de veiller à ce que les membres agissent avec intégrité et donnent la priorité au mieux-être du public dans toutes leurs activités professionnelles.

En tant qu'organisme de réglementation des professions d'ingénieur et de géoscientifique au Nouveau-Brunswick, l'AIGNB administre les professions conformément à la Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique. Les questions relatives à la réglementation ou à l'application de la Loi peuvent être adressées à Stéphanie Doucet-Landry, ing., FEC, directrice des affaires professionnelles, à stephanie.doucet@apegnb.com.

L'engagement de l'Université de Moncton à promouvoir la diversité et l'innovation

Dans le cadre de son engagement à promouvoir la diversité en génie, la Faculté de génie de l'Université de Moncton, appuyée par l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB), maintient un programme de sensibilisation. Ce dernier, dirigé par la coordonnatrice du programme de sensibilisation, Mme Imène Bouguelia, vise à inspirer une nouvelle génération et à souligner les réalisations des ingénieures.

Parmi les initiatives clés de la Faculté de génie du campus de Moncton figurent le programme « GÉNiales, les filles », qui encourage les jeunes filles à explorer les domaines des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), et un camp de sciences et de génie qui offre aux personnes participantes la possibilité d'assister à plus de 12 ateliers portant sur des sujets comme la robotique, la programmation, le génie civil et diverses sciences.

Dans le cadre de l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada, qui vise à atteindre une proportion de 30 % de femmes parmi les ingénieurs nouvellement diplômés d'ici 2030, diverses activités ont été organisées à la faculté et dans les écoles secondaires francophones locales pour sensibiliser les élèves de la 6e à la 11e année par l'entremise de présentations et d'ateliers interactifs en classe.

L'engagement de l'université envers ses personnes étudiantes se reflète également dans l'augmentation du nombre d'inscriptions, qui atteint aujourd'hui 394 personnes étudiantes à temps plein, avec une représentation féminine de 29 %. La faculté accueille également 46 personnes étudiantes aux programmes de maîtrise et de doctorat. Divers programmes et activités sont en place pour améliorer la rétention et créer une communauté universitaire dynamique et inclusive.

Les groupes para-universitaires de la faculté ont excellé cette année. Huit personnes étudiantes ont participé à la Compétition atlantique d'ingénierie et quatre ont assisté au Sommet sur le leadership en ingénierie à l'UNB, à Saint John. Trois personnes étudiantes ont représenté la faculté à la Conférence canadienne sur le leadership en ingénierie à Terre-Neuve. Elles ont remporté quatre des sept prix décernés lors des Jeux d'ingénierie du Québec, et le groupe de canoës de béton s'est classé au neuvième rang lors de la compétition nationale à l'Université Laval, remportant le prix de l'équipe la plus performante de l'année.

La recherche reste un pilier fondamental de la faculté, appuyée par deux chaires de centres de recherche (le Centre de génie éolien et le Centre de recherche en conversion d'énergie) et deux laboratoires de recherche (Dynamium et R.E.I. 4.0). Ces installations favorisent la recherche appliquée et la formation d'ingénieures et ingénieurs prêts à relever les défis de demain.

L'Université de Moncton se distingue comme étant le seul établissement à l'extérieur du Québec à offrir un programme de génie en français. Son engagement à l'égard de l'excellence universitaire et l'innovation ouvre la voie à un avenir brillant pour la prochaine génération d'ingénieures et ingénieurs.

*Soumis par Imène Bouguelia
Coordinatrice de la sensibilisation, Faculté d'ingénierie*

DIRECTRICE DE L'ENREGISTREMENT DE L'AIGNB

BIENVENUE CAROLYN !

L'AIGNB est heureuse que Carolyn Lorden se joigne à l'équipe en tant que Directrice de l'enregistrement. Vous pouvez la contacter à carolyn@apegnb.com.



FAITS SAILLANTS DE 2024 : INNOVATIONS ET RÉALISATIONS À LA FACULTÉ DE GÉNIE DE L'UNB

La Faculté de génie de l'Université du Nouveau-Brunswick a connu une année 2024 remarquable, marquée par une série de projets innovants, de recherches révolutionnaires et de réalisations notables. De la mise au point de nouvelles technologies à l'amélioration des possibilités éducatives, la communauté des ingénieurs et ingénieures de l'UNB a continué à faire des progrès considérables dans divers domaines. Cette collection de faits saillants comporte certains des moments les plus marquants et inspirants de ces derniers mois, reflétant l'engagement continu de la faculté à l'égard de l'excellence et de l'innovation.

Janvier

Élargir l'accès à l'éducation

En réponse à la grave pénurie d'arpenteurs-géomètres au Canada, le département de géodésie et d'ingénierie géomatique de l'UNB a lancé le programme « GGE Remote » en janvier 2024. Cette initiative d'apprentissage hybride vise à rendre l'éducation spécialisée plus accessible aux professionnelles et professionnels qui travaillent et aux personnes étudiantes internationales en offrant une formation et des cours à distance. Ce programme représente une étape importante pour répondre aux besoins de l'industrie tout en offrant des possibilités d'apprentissage flexibles.

Février

Hommage à l'excellence

Kevin Englehart, Ph. D., professeur émérite à l'UNB, a été honoré en février 2024 en tant que Fellow de l'IEEE pour ses contributions pionnières au traitement des signaux myoélectriques dans le domaine du génie de la réadaptation. Son travail, en particulier dans l'amélioration des prothèses des membres supérieurs, a eu une incidence profonde sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui dépendent de ces technologies. La reconnaissance accordée à M. Englehart souligne l'engagement de l'UNB à faire avancer la recherche qui change vraiment la donne.

Mars

Recherche spatiale et technologies durables

En mars, l'université a fait les gros titres en raison du lancement du CubeSat VIOLET vers la Station spatiale internationale, un projet visant à étudier le cycle des taches solaires et des effets de ces dernières sur l'atmosphère terrestre. Les personnes étudiantes en génie de l'UNB ont également mis au point deux technologies révolutionnaires : le NanoGrid NEXUS, une solution de réseau intelligent pour un mode de vie durable, et un dispositif de myographie de la force pour améliorer l'interaction homme-machine.

Avril

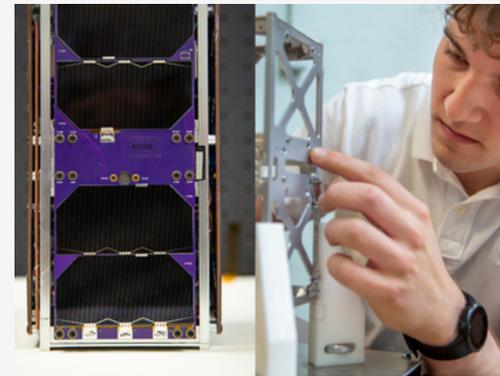
Les ingénieurs de l'UNB font preuve d'excellence en matière d'éducation

Le mois d'avril a continué sur sa lancée, comme en témoignent des initiatives éducatives et des présentations de personnes étudiantes. Des chercheuses et chercheurs ont fait participer 15 écoles provinciales à l'étude des effets de l'éclipse solaire du 8 avril 2024, combinant recherche scientifique et apprentissage pratique pour les personnes étudiantes. Le 10e symposium annuel sur la conception technique a permis à 181 personnes étudiantes de présenter des projets novateurs, démontrant ainsi qu'elles sont prêtes à relever les défis du monde réel. En outre, des personnes étudiantes de l'UNB ont excellé lors de la Compétition canadienne en génie 2024, tandis qu'une visite de la centrale nucléaire de Point Lepreau a permis aux personnes étudiantes en génie nucléaire d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine.

Mai

Progrès en matière de recherche et renforcement de la défense des droits

La candidature d'Erik Scheme, Ph. D., professeur associé à l'UNB, a été soumise pour un prix de recherche universitaire. Ce dernier reconnaît le travail de pionnier de M. Scheme dans le domaine du génie biomédical, en particulier dans les domaines des prothèses, de l'interaction homme-machine et du vieillissement chez soi. Son dévouement à l'encadrement des personnes étudiantes et à la collaboration universitaire a mis en évidence son incidence sur l'université et la communauté au sens large. Le même mois, Cassandra Pitchford, ancienne étudiante de l'UNB, a reçu la médaille d'or des personnes étudiantes lors du Gala des prix d'Ingénieurs Canada. Son plaidoyer inlassable en faveur de l'accessibilité, en particulier dans le cadre de son travail au ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick, a eu des effets profonds sur l'adaptation des bâtiments publics aux besoins de toutes les personnes. La reconnaissance de Cassandra reflète l'engagement de l'université à former des leaders qui apportent des changements positifs à la société.



Août

Amélioration des systèmes de transport

En août 2024, Trevor Hanson, Ph. D., a lancé un nouveau laboratoire de recherche axé sur l'amélioration des systèmes de transport communautaires. Son travail porte sur les défis uniques que connaissent les gens du Nouveau-Brunswick, en particulier dans les zones où les options de transport public sont limitées. En explorant des solutions innovantes, M. Hanson contribue à façonner un réseau de transport plus accessible et plus efficace pour la province.

Bureaux de section de l'AIGNB : liens avec les collectivités et renforcement de l'AIGNB

Raphaël Roy, ing., FIC
Ancien-président, l'AIGNB

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) repose sur une base solide de communauté, de collaboration et de valeurs professionnelles communes. Au cœur de cette fondation se trouvent les bureaux de section qui servent de prolongement local à notre Association, reliant les membres à l'échelle de la province et favorisant un sentiment d'appartenance.

Objectifs des sections de l'AIGNB

Les bureaux de section de l'AIGNB jouent un rôle crucial dans la concrétisation de la mission et de la vision de l'Association sur le plan local. Ils constituent le principal point de contact pour les membres dans les différentes régions, offrant un soutien localisé et des possibilités de perfectionnement professionnel, de mise en réseau et de mobilisation communautaire. Chaque bureau de section, tout en s'alignant sur les objectifs plus larges de l'AIGNB, évolue avec un certain degré d'autonomie, ce qui lui permet d'adapter ses activités et ses initiatives aux besoins et aux intérêts uniques de ses membres.

Cependant, il est important de noter que les bureaux de section de l'AIGNB sont des filiales de l'Association et ne sont pas des entités juridiques indépendantes. Par conséquent, bien qu'ils jouissent d'une certaine autonomie, ils sont pleinement intégrés dans la structure globale de l'AIGNB et doivent aligner leurs activités sur la mission de l'Association, qui est de protéger le public.

Responsabilité et rapports financiers

Conformément à notre détermination à promouvoir la transparence et de la bonne gouvernance, tous les bureaux de section sont tenus de présenter à l'Association un rapport annuel sur leurs finances et leurs dépenses. Ces éléments comprennent les détails de tout financement reçu pour des projets particuliers entrepris par un bureau de section. Ce niveau de contrôle permet de s'assurer que toutes les activités sont conformes à notre mission générale et que nous, en tant qu'Association autoréglémentée, conservons la confiance du public.

Renforcement des liens avec l'Association

Au cours de la période 2022-2023, le conseil de l'AIGNB et les dirigeantes et dirigeants des bureaux de section ont travaillé avec diligence à mettre à jour et harmoniser les règlements administratifs des bureaux de section en clarifiant les rôles et les responsabilités de ces derniers dans le cadre de l'organisme provincial. En avril 2023, le conseil a adopté les règlements administratifs révisés, lesquels sont maintenant en vigueur dans les cinq bureaux de section. Dans le cadre de cet exercice, les règlements administratifs précédents ont été abrogés.

Grâce à ces mises à jour, les bureaux de section évoluent de façon uniforme et en harmonie avec les objectifs généraux de l'Association. [Il est possible de consulter les règlements administratifs ICI.](#)

Les bureaux de sections fournissent à l'Association des renseignements et des commentaires précieux, ce qui permet de veiller à ce que les besoins et les préoccupations des membres de tous les coins de la province soient entendus et pris en compte. Cette communication bilatérale entre les bureaux de section et l'Association centrale est vitale pour la pertinence et l'efficacité continues de l'AIGNB.

Renforcement des collectivités et de la collaboration

Les bureaux de section de l'AIGNB permettent d'établir un sentiment communautaire parmi les membres, ce qui constitue l'une de leurs plus grandes contributions aux professions. En effet, le génie et les géosciences peuvent parfois être des professions isolées, en particulier pour les personnes qui travaillent dans des endroits éloignés ou des domaines spécialisés. Les bureaux de section fournissent une plateforme permettant aux membres d'entrer en contact avec leurs pairs, de faire part de leurs expériences et d'établir des relations professionnelles durables.

La collaboration est une autre caractéristique des activités des bureaux de section. En travaillant ensemble sur des projets communs, en faisant du bénévolat ou simplement en communiquant leurs connaissances, les membres des différents bureaux de section contribuent à une culture de soutien mutuel et de croissance collective. Cet esprit de collaboration s'étend au-delà des frontières des bureaux de section individuels, renforçant l'Association dans son ensemble.

Regard vers l'avenir

Dans un monde qui évolue rapidement, la capacité à s'adapter et à répondre aux besoins locaux tout en entretenant des liens continus avec une communauté professionnelle plus large sera la clé du succès de notre Association et de ses membres.

En restant investi dans votre bureau de section local, vous contribuez non seulement à votre propre perfectionnement professionnel, mais vous jouez aussi un rôle qui façonnera l'avenir de nos professions au Nouveau-Brunswick.

Ensemble, nous pouvons continuer à établir une communauté forte et dynamique qui reflète le meilleur de ce que l'AIGNB représente.



La confiance est au rendez-vous avec des tarifs préférentiels sur les **assurances habitation et auto.**

Les membres pourraient économiser davantage en regroupant leurs assurances auto et habitation pour propriétaire, copropriétaire et locataire.



Obtenez une soumission et découvrez combien vous pourriez économiser!

Allez à tdassurance.com/APEGNB ou composez le 1-844-257-2365



CETTE PERSONNE EST-ELLE VRAIMENT INGÉNIEUR.E OU GÉOSCIENTIFIQUE?

Une personne qui effectue une intervention médicale doit détenir un permis d'exercice en médecine. Une personne qui vérifie les comptes d'une société ouverte doit être autorisée à exercer la comptabilité. De même, une personne qui effectue des travaux de génie ou de géoscience doit détenir un permis d'exercice en génie ou en géoscience.

Ces règlements sont en place pour des raisons bien précises. Un permis d'exercice indique au public que la praticienne ou le praticien a suivi la formation requise, possède les connaissances nécessaires, comprend et accepte les responsabilités légales et déontologiques de la profession, a la compétence voulue pour exercer la profession et est réglementé par un organisme professionnel qui voit aux normes requises.

Au Nouveau-Brunswick, les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques sont régis par la *Loi sur les professions du génie et des géosciences*. Le processus à suivre pour exercer l'une de ces professions est rigoureux parce que ce sont l'intérêt du public et la sécurité publique qui sont en jeu.

Toute personne souhaitant exercer le génie au Nouveau-Brunswick doit être titulaire d'un permis délivré par l'AIGNB. Si elle fournit des services de génie au public, cette personne ou entité doit également être titulaire d'un certificat d'autorisation de l'AIGNB.

Comment peut-on savoir si une personne ou une entité est autorisée à exercer ces professions?

Si vous soupçonnez avoir fait affaire avec une personne qui n'est PAS ingénieure ou géoscientifique, vous pouvez confirmer si elle est inscrite auprès de l'AIGNB en consultant le Registre public situé sur notre site Web à www.aignb.com.

Si vous avez d'autres questions au sujet de cette vérification, n'hésitez pas à nous appeler sans frais au 1-888-458-8083.



info@apegnb.com | www.aignb.com